

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mardi 9 Juillet 2019
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 1^{er} Juillet 2019

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Nicolas LAROCHE, Charly NICOLLE, Oliver BOVE, Christian SANSEIGNE, Stevens DAVID, Vincent COUPEROT, Jérémy VENON

Etaient absents excusés :

- Romain BONNET
- Marie-Laure COLLON

Secrétaire de séance : Nicolas LAROCHE

- Décisions modificatives budget
- Etude devis démoissage toiture mairie et foyer
- Point sur internet
- Achat d'un défibrillateur
- Modification de la collecte des emballages pour 2020
- Réflexion sur la création d'un réseau pluvial rue de Grillot et Prégirots
- Point sur l'organisation du marathon de Chablis
- Convention SET de moyens et de financement
- Point sur les travaux de réfection de la toiture des lavoirs
- Questions diverses et courriers reçus

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus. Il propose de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations à prendre concernant le CEG de Chablis (Intégration de la commune de POILLY SUR SEREIN et départ de la commune de BLEIGNY LE CARREAU), une délibération sur les modifications statutaires du Syndicat des Eaux du Tonnerrois et une délibération sur la vente d'une parcelle communale à un administré.

Délibération n° 15_09 07 2019 : Décision modificative n° 1

Visée par la Préfecture le :

Faisant l'inventaire des différentes recettes qui n'avaient pas été prévues au budget 2019 de la Commune et des comptes non ou insuffisamment alimentés, le Maire soumet aux Conseillers Municipaux les différentes modifications à apporter au budget de la Commune afin que l'équilibre recettes, dépenses soit respecté :

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés **DECIDE** la modification budgétaire suivante :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	Section de fonctionnement		
611	Contrats de prestations de services	-1.144.00	
615231	Voiries	-1.500.00	
6218	Autre personnel extérieur	1.144.00	
6232	Fêtes et cérémonies	1.500.00	

Etude devis démoissage toiture mairie et foyer

Le maire présente différents devis concernant le démoissage de la toiture de la mairie et du foyer. Le conseil municipal décide de mettre en attente ces devis et demander une vérification quant à la surface des travaux à réaliser.

Point sur internet

Des réunions ont lieu depuis plusieurs mois concernant la couverture du réseau sur la région. Le Conseil Départemental est tenu de faire les travaux avant fin 2020 s'il veut toucher les subventions européennes via le Conseil Régional.

Délibération n° 16_09 07 2019 : Achat d'un défibrillateur

Visée par la Préfecture le :

En accord avec la Communauté de Communes sur un groupement d'achats, la commune désire acquérir un défibrillateur. Le Maire présente le devis aux élus pour un montant de **1.380.00 € HT** (1.656.00 € TTC). Le contrat de maintenance annuel est de 132.00 € TTC hors consommables.

Le conseil municipal **ACCEPTE** le devis pour 1.656.00 € TTC et 132.00 € TTC pour la maintenance annuelle hors consommables et **AUTORISE** le maire à signer tous documents concernant cet achat.

Modification de la collecte des emballages pour 2020

En 2020 la collecte des emballages se fera directement au domicile des administrés. Une poubelle jaune de 240 l sera mise gratuitement à disposition. L'enlèvement de cette poubelle se fera tous les 15 jours en alternance avec les ordures ménagères. La mairie sera dotée de 2 poubelles de grande contenance.

Création d'un réseau pluvial rue de Grillot et Prégirots

Une réflexion est à avoir sur la création d'un réseau pluvial sur la rue de Grillot et Prégirots.

Point sur l'organisation du marathon de Chablis

Le maire donne quelques précisions aux élus sur le marathon qui aura lieu le 26 Octobre 2019, le jour de la fête des vins à Chablis. Le départ du trail se fera sur Fleys en bas de la côte vers la Fonte. Il y aura 3 épreuves et deux randonnées :

- Le marathon de Chablis (42.195 kms)
- Le semi-marathon de Chablis (21.1 kms)
- Le trail (13.2 kms)
- 2 randonnées

Délibération n° 17_09 07 2019 : Convention SET de moyens et de financement dans le cadre du transfert de compétences « eau potable »

Visée par la Préfecture le :

Notre commune a adhéré au Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET) au 1^{er} Janvier 2019 et a décidé de lui transférer les compétences « eau »

Le maire fait lecture de la convention de moyens et de financement proposée par le SET et indique les sommes que nous devons reverser au SET.

Le montant du résultat global de clôture 2018 est impacté par les impayés antérieurs à 2017. C'est pourquoi suite aux retraitements, le résultat global de clôture à fin 2018 de la commune de Fleys fait apparaître les sommes suivantes :

- Investissement : -7.112.23 €
- Fonctionnement – impayés : 6.862.08 €
- Global : - **250.15 €**

Dans ce contexte, le SET convient que la commune reverse le montant :

Du déficit de clôture d'investissement de : - 7.112.23 €
De l'excédent de clôture de fonctionnement de : 6.862.08 €

Le conseil municipal **ACCEPTE** la convention SET de moyens de de financement dans le cadre du transfert de compétences « eau potable ».

Délibération n° 18_09 07 2019 : Décision modificative n° 2

Visée par la Préfecture le :

Faisant l'inventaire des différentes recettes qui n'avaient pas été prévues au budget 2019 de la Commune et des comptes non ou insuffisamment alimentés, le Maire soumet aux Conseillers Municipaux les différentes modifications à apporter au budget de la Commune afin que l'équilibre recettes, dépenses soit respecté :

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés **DECIDE** la modification budgétaire suivante :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	Section de fonctionnement		
002	Résultats antérieurs reportés		8.246.33
6541	Créances admises en non-valeur	684.25	
673	Titres annulés (sur exercice antérieur)	700.00	
678	Autres charges exceptionnelles	6.862.08	
	Section d'investissement		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		- 7.112.23
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé		7.112.23

Point sur les travaux de réfection de la toiture des lavoirs

Les travaux débiteront à partir du mois d'Octobre.

Délibération n° 19_09 07 2019 : Modifications statutaires – Syndicat des Eaux du Tonnerrois

Visée par la Préfecture le :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5212-16 et L.5211-20,

VU l'arrêté inter préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2019/701 du 20 mai 2019 portant modification du périmètre et des statuts du Syndicat des Eaux du Tonnerrois,

VU les nouvelles dispositions introduites par la loi n° 2018-702 du 03 août 2018 dite « Loi Ferrand-Fesneau » qui stipulent que la compétence « assainissement » est renommée « assainissement des eaux usées », de sorte que les eaux pluviales redeviennent une compétence communale,

CONSIDERANT qu'au regard des missions actuellement exercées par le SET sur l'eau et l'assainissement collectif, **la gestion de l'assainissement non collectif par le syndicat** présente des avantages et apparaît comme pertinente ;

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Eaux n° 55-2019 du 4 juillet 2019 portant modification de ses statuts,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les modifications de statuts comme suit :

- Article 3.1 : Retrait des eaux pluviales de la compétence « assainissement collectif »,
- Article 3.1 : Ajout de la compétence optionnelle « Assainissement Non Collectif » au 1^{er} janvier 2020,
- Article 5.1 : Modification du nombre de délégués et instauration de 5 délégués titulaires pour chaque membre de plus de 10 000 habitants sur lequel le Syndicat sera amené à exercer ses compétences,
- Modification de l'article 9 « contribution des membres » s'agissant des contributions pour les eaux pluviales.

L'ensemble de ces dispositions supposent :

- une délibération du comité syndical pour modifier ses statuts et notifier sa décision à l'ensemble de ses membres ;
- les membres du syndicat disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. Les membres ne s'étant pas prononcés dans ce délai seront réputés avoir émis des avis favorables implicites ;
- la majorité qualifiée, précisée à l'article L.5211-5 (accord des 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population du syndicat ou accord d'au moins 1/2 des conseils municipaux représentant 2/3 de la population), devra nécessairement comprendre l'accord de la commune de Tonnerre car sa population représente plus du 1/4 de la population du syndicat ;
- si les conditions de majorité sont atteintes, le préfet actera cette modification statutaire par un arrêté ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **9 voix POUR**

1. **ADOPTE** le projet de statuts du SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS annexé à la présente délibération,
2. **PREND ACTE** du fait que cette modification entraîne le retrait des eaux pluviales de la compétence « assainissement collectif », l'ajout de la compétence optionnelle « Assainissement Non Collectif » au 1^{er} janvier 2020 et la modification des articles 5.1 et 9.

Délibération n° 20_09 07 2019 : Syndicat Intercommunal de Gestion du CEG de Chablis – Intégration de la commune de POILLY SUR SEREIN et départ de la commune de BLEIGNY LE CARREAU

Visée par la Préfecture le :

Vu la délibération n° 2018-016 du Conseil Syndical concernant le souhait de la commune de BLEIGNY-LE-CARREAU de quitter le Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de CHABLIS ;

Vu la délibération n° 2018-017 du Conseil Syndical concernant la commune de POILLY-SUR-SEREIN d'intégrer à compter du 1^{er} Septembre 2018 le Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de CHABLIS ;

Les conseillers municipaux de Fleys, après en avoir délibéré à **8 voix POUR et 1 abstention**

ACCEPTE l'intégration de la commune de POILLY SUR SEREIN et le départ de la commune de BLEIGNY-LE-CARREAU au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de CHABLIS.

Délibération n° 21_09 07 2019 : Vente parcelle communale à Mr Franck VENON

Visée par la Préfecture le :

Le maire propose la vente de la parcelle rue des Ardillats Section B n° 1678 Lieu dit « 5 rue des Ardillats » pour une contenance de 0 a et 12 ca à Mr Franck VENON à sa demande.

Cette parcelle avait été achetée par la commune pour la somme de **750 €**.

Le conseil municipal **DECIDE** de la revendre au même prix d'achat en sachant que les frais notariés seront à la charge du preneur et **AUTORISE** le maire à signer tous documents concernant cette vente.

Questions diverses :

Photocopieur : Bail échu – changement de photocopieur aux mêmes conditions que l'ancien (location avec entretien)

Alerte sécheresse : Arrêté mis en place à dater du 5 Juillet 2019

Problème d'eau : Pas de communication avec le bassin de captage. Orange devrait intervenir prochainement

Eclairage public : déréglé dans certains secteurs (Prégirots)

L'ordre du jour étant épuisé
La séance a été levée à 20 h 00

Récapitulatif des délibérations prises :

Délibération n° 15_09 07 2019 : Décision modificative n° 1

Délibération n° 16_09 07 2019 Achat d'un défibrillateur

Délibération n° 17_09 07 2019 : Convention SET de moyens et de financement dans le cadre du transfert de compétences « eau potable »

Délibération n° 18_09 07 2019 : Décision modificative n° 2

Délibération n° 19_09 07 2019 : Modifications statutaires – Syndicat des Eaux du Tonnerrois

Délibération n° 20_09 07 2019 : Syndicat Intercommunal de Gestion du CEG de Chablis – Intégration de la commune de POILLY SUR SEREIN et départ de la commune de BLEIGNY LE CARREAU

Délibération n° 21_09 07 2019 : Vente parcelle communale à Mr Franck VENON

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 9/07/2019

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
Stéphane	AUFRERE		
Romain	BONNET	Absent	
Olivier	BOVE		
Marie-Laure	COLLON	Absente	
Xavier	COLLON		
Vincent	COUPEROT		
Nicolas	LAROCHE		
Charly	NICOLLE		
Christian	SANSEIGNE		
Stevens	DAVID		
Jérémy	VENON		

